



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

**Le plan France Relance dans
les Alpes-de-Haute-Provence**

*Conférence de presse du
16 décembre 2020 – 11 h 30*

Contact Presse :

*Service départemental de la communication Interministérielle et de la représentation de l'État
Tél. : 04 92 36 73 16 // @: pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr*



SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| Le plan France Relance | p. 3 |
| Les investissements en faveur des projets industriels dans les Alpes-de-Haute-Provence | p. 4 |
| Le plan #1jeune1solution..... | p. 6 |
| La dotation de soutien à l'investissement local des collectivités territoriales..... | p. 7 |
| Le plan de relance en faveur de l'immobilier de l'État | p. 9 |
| Une organisation dédiée au plan de relance | p. 10 |

Annexe : support de présentation du 1^{er} comité départemental de la relance

Annexe : calendrier des appels à projets



Le plan *France Relance*

Pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise des mesures inédites et massives : fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, exonération des cotisations sociales, appui au traitement d'un conflit en entreprise, reports des cotisations, dispositif d'activité partielle. Ces dispositifs d'urgence ont été maintenus, renforcés et complétés avec la seconde vague de l'épidémie.

Le plan France Relance doit permettre de :

- retrouver dans deux ans le niveau d'activité économique d'avant crise ;
- créer 160 000 emplois en 2021 et lutter contre le chômage ;
- préparer la croissance de la prochaine décennie à travers un modèle économique plus durable, la formation professionnelle et l'investissement des entreprises.

Les trois volets principaux du plan France Relance de 100 milliards d'euros sont :

1 | LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (30 MILLIARDS D'EUROS)

Objectif : devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050. Il s'agit d'adopter une croissance durable et juste, en investissant dans quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et les énergies bas-carbone.

2 | LA COMPÉTITIVITÉ (34 MILLIARDS D'EUROS)

Objectif : renforcer la compétitivité de nos entreprises, garantir notre souveraineté économique et notre indépendance technologique, soutenir l'innovation, accélérer la transition écologique et numérique des entreprises, et relocaliser les appareils de production en France.

3 | LA COHÉSION (36 MILLIARDS D'EUROS)

Objectif : France Relance est un plan de cohésion sociale et territoriale, qui bénéficie à tous les Français. Il est vecteur de solidarité entre générations, entre territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

Une méthode : le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs publics dans les territoires, avec les parlementaires, les partenaires sociaux, les représentants de filières, le monde associatif, les ONG, des économistes, les partenaires européens et des panels d'experts. Le plan reposera notamment sur des contractualisations avec les collectivités locales pour accélérer la relance dans tous les territoires (les contrats de relance et de transition écologique ou CRTE).



Les investissements en faveur des projets industriels dans les Alpes-de-Haute-Provence

Dans le cadre du déploiement du plan « France Relance » présenté par le Gouvernement début septembre, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, a dévoilé les 21 premières entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur lauréates du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires le 4 décembre 2020.

Ce fonds de soutien visant à permettre aux entreprises industrielles de rebondir après la crise, doté de 250M€ sur 2020, et de 400M€ d'ici à 2022, livre dès aujourd'hui ses premiers effets et permet d'accélérer la réalisation d'investissements industriels importants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en cohérence avec le programme national « Territoires d'industrie ».

Trois entreprises du département des Alpes-de-Haute-Provence ont été sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets.

Albhadès Provence, située à Oraison, entreprise de près de 100 collaborateurs, spécialisée dans les services analytiques dédiés aux produits de santé.

ALBHADES a développé sur le marché français une expertise reconnue et des prestations d'analyses toxicologiques spécifiques destinées à l'évaluation de la sécurité des dispositifs médicaux. L'objectif du projet est de déployer cette expertise d'une part au niveau international, d'autre part au secteur pharmaceutique. Le statut d'établissement pharmaceutique offrira une garantie supplémentaire de fiabilité et de sécurité à ses futurs clients. L'obtention de ce statut se traduit par un projet d'extension et de mise à niveau du site d'Oraison ainsi que par l'acquisition de nouveaux équipements d'analyse. 20 à 25 nouveaux emplois pourront être créés grâce à ce projet et 91 seront maintenus.

FLODIM SARL, située à Manosque, entreprise engagée dans les services de cavités souterraines et d'interventions de mesures en puits.

Depuis sa création en 1995, FLODIM fournit les solutions les plus adaptées à ses clients du monde entier. Grâce à sa double capacité R&D et opérationnelle, FLODIM offre à la fois une large gamme d'instruments et de solutions innovantes dans le domaine des cavités souterraines pour de grandes entreprises industrielles, des interventions en puits pétroliers ou gaziers, et de la géothermie profonde. Le projet comprend la construction d'un bâtiment pour un centre d'usinage, des locaux pour la formation du personnel et des investissements d'équipements industriels et opérationnels. 19 nouveaux emplois pourront être créés d'ici 2024 grâce à ce projet et 35 seront maintenus.

LABORATOIRES BEA, située à Forcalquier, entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la transformation à façon de produits cosmétiques, de savons et de parfums.

Le projet de LABORATOIRES BEA repose sur l'excellence industrielle. Il consiste à accroître la compétitivité de l'entreprise face à l'importante demande de ses clients nationaux et internationaux sur un marché fortement concurrentiel tout en maintenant une politique de développement durable. 6 emplois pourront être créés grâce à ce projet et 106 seront maintenus.

Ces projets représentent un total de près de 5,6M€ d'investissements productifs à l'échelle du département. Ils permettront aux entreprises concernées de diversifier leur activité et de moderniser leurs procédés de fabrication avec à la clé **232 emplois confortés et la création de 45 à 50 emplois.**

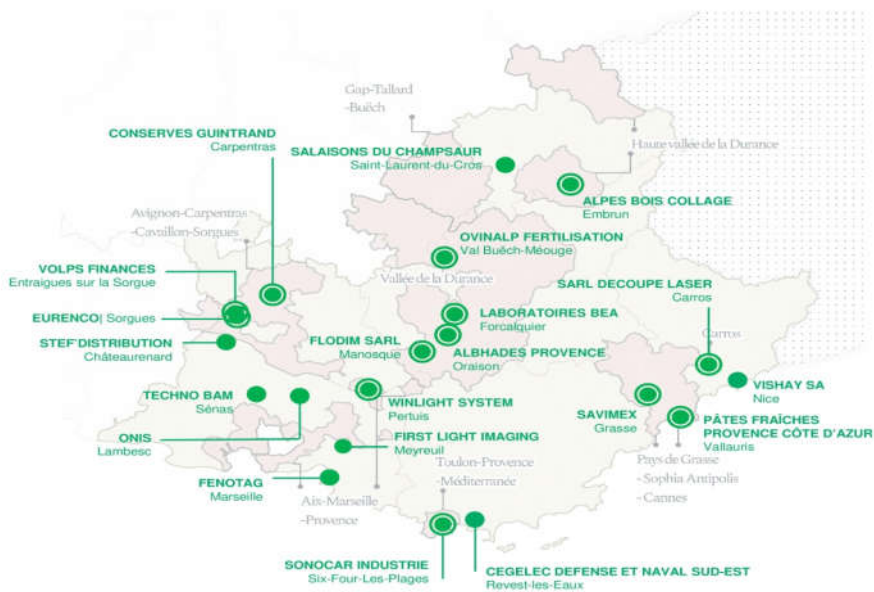


Dans le cadre de France Relance, le fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires complète les aides sectorielles également mises en place par l'État. Il s'inscrit dans le cadre du programme Territoires d'industrie, lancé par le Premier ministre en novembre 2018.

Les projets soutenus dans ce cadre sont repérés par les préfetures de département et sélectionnés par les Conseils régionaux et les préfetures de région au travers de revues régionales d'accélération.



21 projets lauréats en région Sud



Source : DGE, DTI, Bpifrance

Informations sur le projet

- FENOTAG ← Porteur du projet
- Marseille ← Commune

Projets localisés dans des territoires d'industrie

- Projet situé dans un territoire labellisé « Territoire d'industrie »
- Projet situé en dehors d'un territoire labellisé « Territoire d'industrie »





Le plan #1jeune1solution

Le Gouvernement a présenté le plan **#1jeune1solution** visant à protéger l'avenir professionnel des jeunes. Parmi les principales mesures, figurent celles destinées aux entreprises sous forme d'aides à l'embauche. Le plan de relance mobilise 3,2 milliards d'euros pour stimuler l'embauche des jeunes sous forme de CDI, CDD (de 3 mois et plus) ou de contrats en alternance. Il s'agit de faciliter et relancer l'embauche des jeunes, catégorie la plus touchée par la crise sanitaire en leur proposant une première expérience professionnelle, tout en stimulant l'activité pour les entreprises bénéficiaires.

Le plan de relance finance ainsi :

✓ Une aide à l'**apprentissage** pour la première année du contrat de 5 000 € pour les mineurs et de 8 000 € pour les majeurs pour tout contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quels que soient leur secteur ou leur taille (sans condition pour les moins de 250 salariés) pour préparer un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master.

✓ Une aide au **contrat de professionnalisation** pour la première année du contrat de 5 000 € pour les mineurs et de 8 000 € pour les majeurs de moins de 30 ans pour tout contrat conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quels que soient leur secteur et leur taille (sans condition pour les moins de 250 salariés) pour préparer un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master ou un certificat de qualification professionnelle.

✓ Une aide financière pour les entreprises qui embauchent des jeunes salariés en **emplois francs** de moins de 26 ans qui résident en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le plan #1jeune1solution s'appuie également sur l'**obligation de formation de 16-18 ans** mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2020.

Cette mesure a été mise en place pour faire face au nombre important de jeunes sortant du système scolaire sans qualification et de jeunes mineurs qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études. L'objectif est de permettre à chacun d'acquérir un socle de compétences suffisant pour s'insérer plus facilement dans le marché du travail et éviter de tomber dans la pauvreté.

Il s'agit d'une réforme majeure car désormais, ce n'est plus seulement l'instruction qui est obligatoire à partir de 3 ans, mais aussi la formation, jusqu'à 18 ans, en prolongeant l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans.

Concrètement, entre 16 et 18 ans, tout jeune devra se trouver :

- soit dans un parcours scolaire ou en apprentissage ; le parcours scolaire pourra se faire dans tout établissement du second degré, y compris les établissements privés sous contrat et ceux de l'enseignement agricole, et de l'enseignement supérieur ;
- soit en emploi, en service civique, en parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence :

- ✓ **193 jeunes suivis par Pôle emploi en Accompagnement intensif des jeunes dont 92 nouveaux en 2020 ;**
- ✓ **124 jeunes entrés en garantie jeunes en 2020 (objectif 120) ;**
- ✓ **17 % de contrats d'apprentissage en plus en 2019 et déjà 728 nouveaux contrats au 15 octobre 2020 ;**
- ✓ **16 emplois francs signés, dont 13 en CDI.**



La dotation de soutien à l'investissement local des collectivités territoriales

Le soutien à l'investissement local est au cœur de la politique économique menée par le Gouvernement. Un plan massif est déployé sur le territoire français pour soutenir de manière renforcée l'investissement local et donc les entreprises amenées à intervenir pour construire, aménager et entretenir le patrimoine des collectivités territoriales.

Une enveloppe exceptionnelle de 2,9 M€ en 2020 pour les Alpes-de-Haute-Provence

Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe exceptionnelle de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 2,9 M€ a bénéficié aux Alpes-de-Haute-Provence, en complément de l'enveloppe d'1,8M€ de DSIL de droit commun allouée début 2020 par le préfet de région.

Elle a en particulier permis de contribuer au financement de deux projets structurants pour le développement du territoire.

- **2M € dédiés à la rénovation du barrage de la Laye**



Construit en 1962, le barrage de la Laye assure l'irrigation et l'eau potable pour la région de Forcalquier (Alpes de Haute Provence), notamment en période estivale. Suite à des évolutions réglementaires et à de meilleures connaissances hydrologiques, il s'avère que l'actuel ouvrage d'évacuation des crues du barrage est très insuffisant. Le financement d'un nouvel évacuateur de crue du barrage permettrait de renforcer la sécurisation des populations situées en aval.

- **500 000 € dédiés à la sécurisation de la route de la Rochaille**



L'itinéraire transfrontalier RD900, anciennement route nationale, s'étend sur 16 km.

Il est menacé par des chutes de pierre récurrentes, dans un secteur très montagneux : de 2010 à 2018, pas moins de 29 éboulements sur ce secteur ont nécessité l'intervention d'entreprises spécialisées pour remettre la route en état. Les études de projet ont démarré et les travaux d'ouvrage interviennent de 2020 jusqu'en 2023.



- **474 000 € dédiés à la maison de santé de Sisteron**

La maison de santé de Sisteron a ouvert ses portes début 2018. Le nombre de professionnels présents dans cette structure impose une mutualisation des bureaux créant des problèmes au niveau des plannings et des disponibilités. La commune de Sisteron a décidé de construire une nouvelle maison de santé qui répondra aux besoins des professionnels de santé et à la population.

Une nouvelle enveloppe consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales

En complément de l'enveloppe exceptionnelle déjà allouée, une nouvelle enveloppe de 950M€ a été proposée au Parlement au titre de la loi de finances initiale pour 2021 pour soutenir les collectivités qui s'engagent dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

L'objectif de cette dotation exceptionnelle est d'aider les collectivités territoriales dans le financement de travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics existants, dans le but d'en diminuer la consommation énergétique.

Les collectivités qui possèdent des projets matures, prêts à être engagés rapidement (engagement de l'opération garanti avant le 31 décembre 2021) peuvent déposer leurs demandes de subvention avant le 31 mars 2021 auprès du bureau des finances locales de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.



Le plan de relance en faveur de l'immobilier de l'État

À la suite de la conférence nationale de l'immobilier public stratégique du 14 décembre 2020 présidée par Jean Castex, Premier ministre, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics ont annoncé la sélection de 4214 projets pour 2,7 Md€ en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, dans le cadre de France Relance.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, 25 projets ont été retenus pour un montant total de 4,1 M€.

Plusieurs bâtiments des services de l'État vont bénéficier de ces crédits du plan de relance :

- la **gendarmerie nationale**, pour le remplacement de chaudières à Digne-les-Bains ;
- l'**Office national des forêts** pour la construction d'un nouveau bâtiment et le remplacement de la chaudière à fioul par une pompe à chaleur à Digne-les-Bains ;
- la **préfecture**, pour l'isolation extérieure de l'hôtel préfectoral et l'installation de bornes pour véhicules électriques ;
- la **sous-préfecture de Barcelonnette** pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique ;
- la **sous-préfecture de Castellane** pour la conversion au gaz de la chaufferie ;
- la **direction départementale des territoires**, pour l'installation de bornes pour véhicules électriques ;
- la **direction départementale des finances publiques**, pour l'amélioration thermique d'un bâtiment à Manosque ;
- la **police nationale**, pour l'installation de bornes pour véhicules électriques à Manosque ;
- la **direction des services départementaux de l'éducation nationale**, pour l'équipement en éclairage Led.

Les projets ont été retenus au regard de deux critères essentiels : leur performance énergétique et la capacité à mettre rapidement en œuvre le projet, favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment.

Quelques jours après l'annonce de la sélection de trois entreprises du département dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires, ces résultats témoignent à nouveau de la forte mobilisation des services de l'État pour que le plan de relance bénéficie le plus rapidement possible aux Alpes-de-Haute-Provence.

Suite à cette sélection, les services de l'État vont devoir très rapidement mettre en œuvre les chantiers de rénovation, pour une notification au plus tard des marchés fin 2021 et avec une date limite de livraison des chantiers en 2023.

Les projets sélectionnés sont consultables au moyen d'une cartographie numérique accessible depuis le site de l'immobilier de l'État : <http://cartographie-plan-de-relance.portail-die.fr/batiments>

Lire le dossier de presse sur le [site internet du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance](#)



Une organisation dédiée au plan de relance, qui porte déjà ses fruits

Le premier **Comité départemental France Relance** s'est tenu vendredi 11 décembre 2020, associant les parlementaires, les présidents d'EPCI, les représentants des chambres consulaires, les représentants des maires du département et les services de l'État. Ce premier comité départemental est l'occasion de dresser un bilan des incidences concrètes du plan pour le département des Alpes-de-Haute-Provence, trois mois après sa présentation par le Premier Ministre.

Un **CODIR France Relance** présidé par Madame la Préfète et associant l'ensemble des services de l'État (DIRECCTE, direction départementale de la cohésion et de la protection des populations, direction départementale des finances publiques, délégation départementale de l'agence régionale de santé, direction départementale des territoires) se réunit chaque mois et permet de faire un bilan des projets recensés et des appels à projets en cours.

Des **groupes de travail** répondant aux trois piliers du plan se réunissent désormais chaque mois depuis le 11 septembre et associent les services de l'État ainsi que l'ensemble des partenaires concernés (chambres consulaires, collectivités territoriales, Région, Conseil départemental, fédérations professionnelles) pour identifier les projets prioritaires répondant aux appels à projets en cours ainsi qu'aux différents dispositifs mobilisables.

Trois CODIR France Relance se sont tenus et chaque groupe de travail s'est déjà réuni deux fois. Une cinquantaine de premiers projets déjà matures sont bien identifiés et vont faire l'objet d'un accompagnement dédié.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets relatif au soutien à l'investissement industriel, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence a proposé aux 12 entreprises candidates, en association avec la Région et les services de l'État régionaux, un **accompagnement dédié**.